

Type	Gestionnaire	Description	Acte		
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Riaille : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Merday : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Chaussée : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Vieux village : Ancien village sis en totalité des parcelles 1 à 77 de la section M	Arrêté Préfet de Région	89-579	19-09-1989
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Prieuré Sainte-Marie : Restes de la chapelle	Arrêté ministériel	inconnu	27-07-1924
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de Biscarat	Arrêté préfectoral	4526	26-08-1999
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de la Chainette.	Arrêté préfectoral	3355	13-09-1994
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection des captages d'eau potable de Fracomtal (Nord et Sud), et de Serre du Buis.	Arrêté préfectoral	1746	16-03-1990
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - B1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-006	02-10-2018
I1	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - ANTENNE DE MONTELMAR	Arrêté préfectoral	26-2018-10-02-006	02-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation de transport de gaz Portes-en-Valdaine - Chateauneuf-du-Rhône	Arrêté préfectoral	07-3397	29-06-2007
I3	GRT Gaz Région Rhône Méditerranée	SUP représentée en encart - Antenne de Montélimar	Autre	inconnu	22-03-1973
I3	Société du pipeline Méditerranée-Rhône SPMR	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée RHÔNE Canalisation B1	Non renseigné	inconnu	29-02-1968
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-CREST - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-MONTJOYER - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-VALAURIE - Aérien	Mise en service	inconnu	--
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	225 kV CHATEAUNEUF-DU-RHONE-LOGIS-NEUF - Aérien	Mise en service	inconnu	--
PM2	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Centre d'enfouissement Technique d'Allan, SITOM de Montélimar et société COVED	Arrêté préfectoral	06-0752	20-02-2006
PT3	FRANCE TELECOM	câble F004 tr.2- Valence - Le Pontet (Montélimar-Pierrelatte)	Arrêté préfectoral	inconnu	--
T1	SNCF	Ligne T.G.V. Valence - Marseille	DUP	inconnu	31-05-1994

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

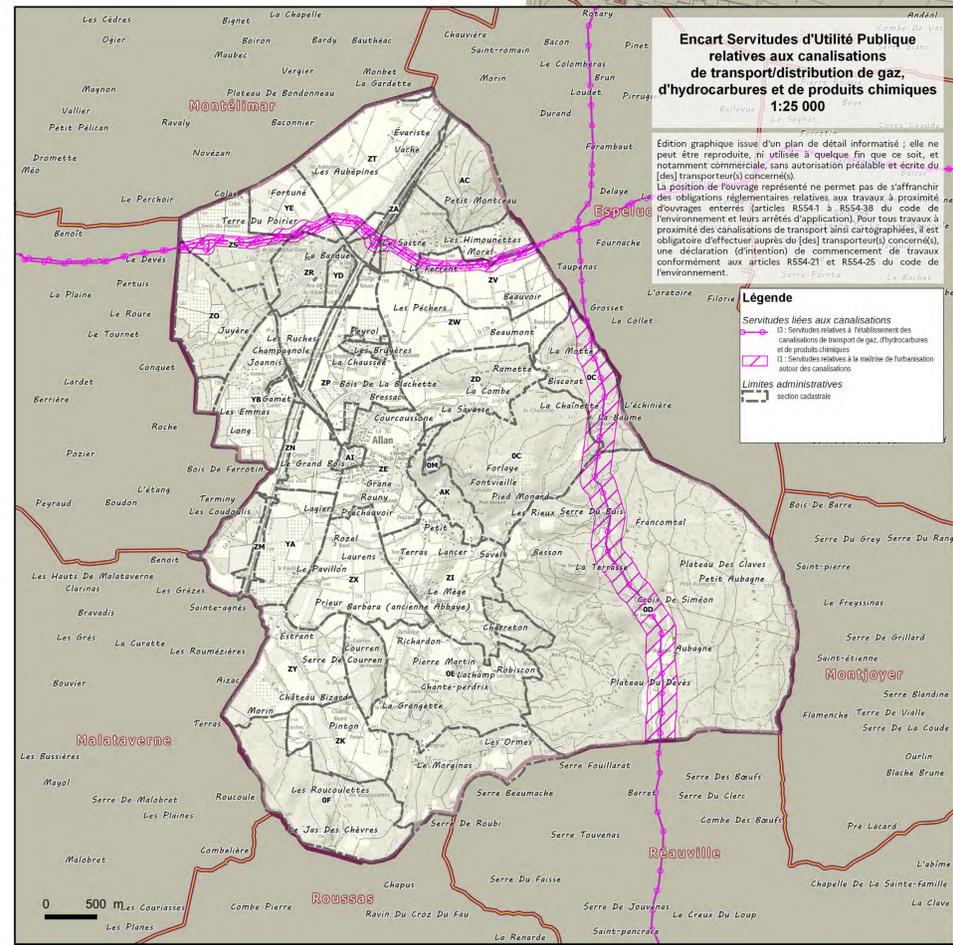
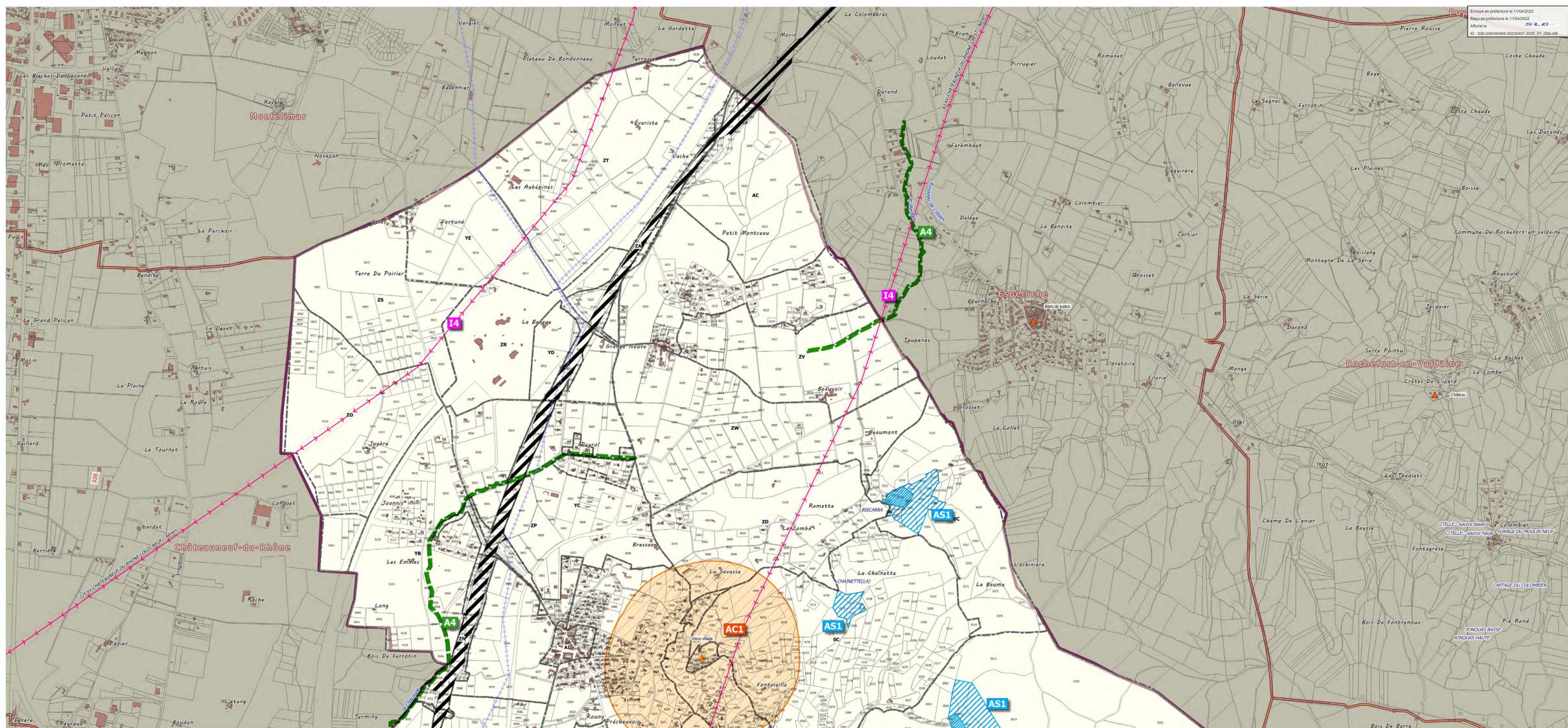
Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- Monument historique inscrit ou classé
A4: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
AS1: Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
PM2: Installations classées
T1: Servitudes relatives aux chemins de fer.
M: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

section cadastrale



Encart Servitudes d'Utilité Publique relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques 1:25 000

Édition graphique issue d'un plan de détail informatif; elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).

La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés (articles R5413 à R5438 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application). Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport aérien cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du (des) transporteur(s) concerné(s), une déclaration (d'intention) de commencement de travaux conformément aux articles R54-21 et R54-25 du code de l'environnement.

Légende

- Servitudes liées aux canalisations
I1, I3, I5: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
I1: Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations
Limites administratives
section cadastrale